

Ordre du jour n°AA

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 MAI 2015

DELIBERATION N° 15/058

ELECTION DU CINQUIEME VICE-PRESIDENT DU BUREAU DE L'EPORA

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Etablissement Public de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA), et notamment son article 10 ;
- VU l'article 8 du Règlement Intérieur Institutionnel de l'EPORA, relatif aux modalités de désignation du Président du Conseil d'Administration, des vice-présidents et des membres du Bureau en cas de vacance survenue suite à la cessation d'un mandat électif ;
- VU la délibération n°14/037 du 10 Juillet 2014 procédant à l'élection des Vice-Présidents et des membres du Bureau pour une durée de 6 ans ;
- CONSIDERANT que, par courrier en date du 4 décembre 2014, Monsieur Michel MERCIER, cinquième Vice-Président de l'EPORA a présenté sa démission ; qu'il convient dès lors de pourvoir à la vacance du siège de cinquième Vice-Président du Bureau pour la durée du mandat restant à courir ;

Elit l'Administrateur suivant :

⇒ Cinquième Vice-Président : Monsieur Michel BRUN

Le Directeur Général

Jean GUILLET

- 2 JUIN 2015

Pour le Préfet
de la région Rhône-Alpes
et du département du Rhône
par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

Guy LEVI

Le Président du Conseil d'Administration

Georges ZIEGLER